

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉUNI EN FORMATION PLÉNIÈRE,  
EN SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2021

## DÉLIBÉRATION CA-2021-85

Accordant à Monsieur le Président de l'Université d'accéder à des demandes d'admission en non-valeur

- VU** le Code de l'éducation ; et notamment les articles L. 712-3 et R. 719-89 ;
- VU** les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 16 octobre 2020 ;
- VU** la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne ;
- VU** l'avis de l'agent comptable sur les propositions d'admission en non-valeur ;
- VU** l'avis de la commission des moyens de l'Université Paris-Est Créteil en date du 24 novembre 2021 ;
- VU** la proposition des demandes d'admission en non-valeur annexée à la présente délibération ;

**Considérant qu'aux** termes de l'article R.719-89 du Code de l'éducation, « les remises gracieuses et les admissions en non-valeur des créances de l'établissement sont décidées par le Président ou le Directeur de l'établissement sur proposition du Conseil d'administration et, pour les fondations universitaires, du Conseil de gestion de la fondation, après avis de l'agent comptable principal » ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne (UPEC), réuni le 26 novembre 2021 en formation plénière, à l'unanimité des 27 membres présents ou représentés :

### ARTICLE UNIQUE :

**PROPOSE** d'accéder à la demande d'admission en non-valeur pour une créance de cinq (5) mille euros.

Fait à Créteil, le 26 novembre 2021

Le Vice-Président  
du Conseil d'administration

  
Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université

  
Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

DEMANDES D'ADMISSION EN NON-VALEUR

Nbre	COMPOSANTE CONCERNEE	N° CLIENT	NOM DU DEBITEUR	Pays de Résidence du débiteur	MONTANT NON RECOUVRE	EXERCICE	NATURE DE LA RECETTES	MOTIFS	DECISION DU PRESIDENT
1				Danemark	5 000,00 €	2018	avance frais de mission	Chercheur étranger invité dans le cadre d'un DIM (domaine d'intérêt majeur) émergent Q12. Montants journaliers dérogatoires ont été accordés et n'a jamais présenté les justificatifs des ses frais. Refus d'engager des poursuites le 8/07/2021	
2									

MONTANT TOTAL total
5 000,00 €

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE EN DATE DU :

DECISION DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE :

Fait à Créteil Le

Signature du Président